



Règlement du Championnat Départemental Voile Légère (Dériveurs, Catamaran, PAV) 2009-2010

Le Championnat Départemental se court sur une demi-saison d'automne et une demi-saison de printemps durant l'année scolaire. Le calendrier, d'une moyenne de 6 régates (3 à l'automne et 3 au printemps), est établi au préalable par le CDVV à la fin de la saison précédente, mais peut éventuellement être modifié en cours d'année.

Le Championnat Départemental est ouvert à tous les coureurs licenciés dans un club du Département. Il s'adresse toutefois en priorité aux coureurs benjamins, minimes et cadets débutant la compétition. Un coureur extérieur au département peut courir et être classé sur une épreuve mais ne peut l'être au Classement général du Championnat et ne peut donc prétendre au titre de Champion Départemental.

ORGANISATION :

Le Championnat est régi par :

- les règles de course ISAF 2009-20012
- les règles de classe de classe des différentes séries
- le présent document
- les instructions de courses

Chaque régate du Championnat est organisée par un club du département dit « organisateur ». Le CDVV coordonne le Championnat et établit le Classement Général. Il veille au bon déroulement des épreuves du Championnat et peut apporter pour cela son aide au club organisateur.

Chaque club organisateur s'engage à respecter le cahier des charges du Championnat Départementale, défini en annexe.

Chaque régate se déroule sur une journée, il est établi sur le programme suivant :

- | | |
|----------------|--|
| * 9h00 - 10h30 | Inscriptions et briefing |
| * 11h00 | Mise à disposition du comité de course |
| * 16h30 | Remise des prix et pot de l'amitié sans alcool |

Ce programme peut être modifié à titre exceptionnel pour répondre à des contraintes spécifiques (liées au plan d'eau, à l'éloignement géographique, à des élections...);

Un briefing a lieu à chaque régate, à titre pédagogique, précisant le parcours et rappelant les principales règles de course. Une finale départementale est organisée en fin de championnat et décerne les titres de Champions Départementaux.

Il existe différentes catégories d'âge :
Benjamins : 9, 10, 11 ans, nés en 99, 2000, 2001
Minimes : 12, 13, 14 ans, nés en 96, 97, 98
Cadets : 15, 16, 17 ans, nés en 93, 94, 95

Le championnat départemental est ouvert également aux juniors et aux séniors souhaitant participer dans la limite du matériel disponible.

MATERIEL:

Le championnat optimist se court sur les bateaux personnels respectant les règles de classe. Il comprend deux catégories, Benjamins et Minimes. La catégorie Minimes est répartie en deux divisions. La D1 regroupe les coureurs qui naviguent au niveau Inter Ligue et supérieur ainsi que les 3 premiers du Championnat Départemental de l'année précédente, la D2 regroupe quant à elle les coureurs de niveau Ligue et inférieur. Toutefois cette répartition reste à l'appréciation du responsable du CDVV. Les Benjamins devront apposer une bande noire en haut de leurs voiles. Le club organisateur est toutefois autorisé à prêter un bateau à un concurrent dans le but de favoriser l'accès à l'épreuve face aux contraintes de déplacement. Chaque bateau doit afficher de façon claire un numéro de voile. Si le numéro affiché ne correspond pas au numéro du bateau (celui indiqué sur le certificat de conformité et la plaque d'immatriculation), il appartient au concurrent de s'assurer que le numéro utilisé n'est pas celui d'un autre participant.

Sécurité, conformément aux règles de classe, tous les bateaux doivent être équipés:

- de trois flottabilités
- d'une sécurité de mat
- d'une écope d'une contenance minimale de 1 Litre
- d'une pagaie
- d'un bout de remorquage flottant d'au moins 5mm de diamètre et de 8m de long d'un

seul tenant.

Des contrôles pourront être effectués dans un souci de sécurité.

Le championnat catamaran comporte 2 divisions :

La division 1 est ouverte aux coureurs qui disposent d'un support fédéral, Tyka pour les minimes et SL 15.5 pour les cadets. Ils se déplacent avec leurs bateaux (ou ceux de leurs clubs) et leurs équipements personnels.

En division 2, les équipages utilisent les catamarans mis à leurs dispositions par les clubs organisateurs. Chaque coureur se déplace avec son équipement personnel : Ceinture de trapèze, gilet de sauvetage, combinaison.

Le Championnat PAV se court sur BIC 293 OD avec une surface de voile de 6,8m² maximum pour les minimes et 7,8m² maximum pour les cadets. Toutes autres planches sont acceptées sur le circuit départemental à condition que celle-ci soit munie d'une dérive.

Le gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les séries, conformément aux règles de classe, les coureurs optimist devront avoir un sifflet accroché à leur gilet.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve, elle est à régler au club organisateur. Dans la mesure du possible les clubs s'engagent à prévenir le club organisateur et/ou le responsable du CDVV du nombre de coureurs présents sur les régates.

Elle nécessite :

- la licence du coureur en cours de validité
- un cachet médical de non contre indication sur la licence ou à défaut un certificat médical annexe
- une autorisation parentale

Les frais d'inscriptions à une épreuve s'élèvent à 4€ par participant soit 8€ pour les supports doubles.

PARCOURS :

De types trapèzes, triangles, bananes, carrés, ils restent à la discrétion du comité de course mais doivent être validés par le responsable du CDVV.

Ils sont d'une durée approximative de 30 minutes.

CLASSEMENT D'UNE REGATE:

Le nombre de courses courues peut varier d'une régata à l'autre sans toutefois excéder 5 courses. Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 1. Le système de point à Minima de l'annexe A des RCV s'applique.

Le classement de l'épreuve est effectué à partir des manches validées comme suit :

1 à 2 manches courues : aucune manche n'est retirée

3 à 5 manches courues : la plus mauvaise manche du coureur est retirée

En cas d'égalité entre concurrents, l'annexe A des RCV s'applique.

Un classement distinct est effectué en fonction des catégories et divisions. La première féminine de chacune des catégories et divisions est spécialement récompensée.

CLASSEMENT GENERAL DU CHAMPIONNAT:

Le Championnat Départemental est validé à partir de deux régates courues. Le classement général du Championnat est établi en tenant compte uniquement du résultat final de chaque régata (classement général) sans coefficient particulier. Le système de point à Minima de l'annexe A des RCV s'applique. Un coureur absent à une régata marque un nombre de points égal au nombre d'inscrits au championnat + 1.

Le classement général du Championnat est effectué à partir des épreuves validées comme suit :

1 à 3 régates courues : aucune régata n'est retirée

Au delà de 4 régates courues : la plus mauvaise régata du coureur est retirée

En cas d'égalité entre concurrents, l'annexe A des RCV s'applique.

Un classement distinct est effectué en fonction des catégories et divisions.

TITRES DECERNES:

Pour l'optimist :

- Un(e) Champion(ne) Départemental(e) Benjamins
- Un(e) Champion(ne) Départemental(e) Minimes D1
- Un(e) Champion(ne) Départemental(e) Minimes D2
- La première féminine de chacune des catégories et divisions sera récompensée.

Pour qu'une catégorie se voie attribuer un titre de Champion Départemental, il lui faut qu'un minimum de 5 bateaux soit inscrit dans la catégorie concernée.

Pour le catamaran :

- Champion(ne) Départemental(e) minime division 1
- Champion(ne) Départemental(e) cadet division 1
- Champion(ne) Départemental(e) minime division 2
- Champion(ne) Départemental(e) cadet division 2
- La première féminine de chacune des catégories et divisions sera récompensée.

Pour qu'une catégorie se voie attribuer un titre de Champion Départemental, il lui faut qu'un minimum de 5 bateaux soit inscrit dans la catégorie concernée.

Pour la PAV :

- Champion(ne) Départemental(e) minime
- Champion(ne) Départemental(e) cadet
- La première féminine de chacune des catégories sera récompensée.

La commission sportive statuera sur les évolutions nécessaires en cours d'année.